Annonces légales

Etude de Me Florian GENNEVOISE, avoué, à Lille, rue Jacquemars-Giélée, n° 54.

PURGE LÉGALE

Notification a été faite le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq,

A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Lille,

Du dépôt fait au greffe du dit Tribunal, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, par Me Florian GENNEVOISE, de l'expédition d'un contrat reçu par Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, en présence de témoins, le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et transcrit, duquel il résulte que :

M. Henri Salembier-D'Halluin, fermier propriétaire, demeurant et domicilié à Leers (France), agissant en sa qualité de maire de la commune de Leers (France), a acquis moyennant les prix et charges énoncés au dit contrat de Mr Alfred Bettremieux, cultivateur, et Mme Eugène Vancaneghem, son épouse de lui autorisée, demeurant et domiciliés ensemble à Leers,

Une partie de terre en pâture de la contenance de vingt-trois ares soixante centiares environ, sise à Leers (France), a front du chemin vicinal numéro cent soixante, de Leers à Lannoy, tenant en face à cette route, d'un côté aux époux Bettremieux-Vancaneghem, d'autre à Salembier-Vanhelleput, et derrière à Mme veuve Flipo. Laquelle partie se trouve figurée en un plan dressé le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, par M. Deregnaucourt, architecte à Roubaix, demeuré annexé à la minute du dit contrat,

Avec déclaration :

1° Que les anciens propriétaires du dit immeuble étaient, outre les vendeurs :

Mlle Marie Bettremieux, décédée à Leers, le quatorze décembre mil huit cent quatre vingt-trois ;

M. Pierre-Joseph Bettremieux, cultivateur, et Mme Rosalie Millez, son épouse, de Leers ;

M. Pierre-François-Joseph Truffaut, cultivateur, à Leers ;

2° Que la dite notification était ainsi faite et serait publiée dans un journal d'annonces légales pour mettre en demeure tous ceux qui pourraient prendre inscription d'hypothèque légale sur ledit bien, dans le délai de deux mois, à péril de forclusion.

Pour extrait conforme,

10375 Signé: Fl. GENNEVOISE.

Etude de Me PAQUET, avoué à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX

Rue Pellart, 101

UNE

MAISON

à usage de rentier

A VENDRE

Par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le Mercredi premier Avril mil huit cent quatre-vingt cinq, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice de la dite ville.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

DÉSIGNATION :

Une MAISON, à usage de rentier, sise à Roubaix, rue Pellart, 101, comprenant :

Bâtiment principal. — Au rez-de-chaussée : corridor. A droite du corridor, salon éclairé par deux fenêtres sur la rue, cheminée et appuis de fenêtres en marbre En suivant, salle à manger éclairée par une fenêtre sur la cour, cheminée et appui de fenêtre en marbre, deux armoires, cloison mobile entre le salon et la salle à manger.

A l'étage. — Corridor avec armoires et escalier conduisant à la mansarde. Chambre ayant trois fenêtres sur la rue, cheminée et appuis de fenêtre en marbre, autre chambre ayant une fenêtre sur la cour avec appui en marbre.

Au-dessus. — Mansarde éclairée par deux fenêtres sur la rue et une sur la cour.

Cave sous partie de la maison.

Bâtiment en marteau, comprenant :

Escalier, décente de cave, cuisine éclairée par deux fenêtres sur la cour, relaverie ayant deux fenêtres sur la cour, chaudière et deux pompes, lieux d'aisance.

A l'étage : Chambre au dessus de la cuisine ayant deux fenêtres sur la cour.

Dans le fond, vaste hangar éclairé par le haut.

Gaz dans presque toute la maison.

OCCUPATION

Cette maison est libre l'occupation.

MISE-A-PRIX :

Douze mille francs, ci. 12,000 fr.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Lille, le sept février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et signifié.

A la requête de :

1° M Henri-Julien Ségard, employé de commerce, demeurant à Roubaix, rue Nain, 13 ;

2° Mlle Hortense Ségard, marchande de liqueurs, demeurant à Roubaix, rue de la Paix, 38 ;

3° Mme Justine-Joséphe Ségard, épouse de M. Pierre-Liévin Aughem, employé de commerce, avec qui elle demeure à Roubaix, rue de la Paix, 91, et ce dernier pour l'assistance et la validité ;

4° M. Pierre-François-Joseph Ségard, directeur de manufacture, demeurant à Roubaix, rue de l'Ommelet, 63 ;

5° Mlle Florine-Henriette Ségard, marchande de liqueurs, demeurant à Roubaix, rue de la Paix, 38.

Demandeurs ayant pour avoué Me PAQUET.

A l'encontre de :

M. Carlos-Joseph Couthier, comptable, demeurant à Roubaix, rue Pellart, 77, « en sa qualité de » père et tuteur naturel et légal » de : 1° Paul-Etienne-Joseph-» Théodore Couthier ; 2° Marie-» Pauline-Sophie-Joseph Couthier ; » 3° Carlos-Henri-Joseph Cou-» thier ; 4° Emile-Louis-Henri-» Joseph Couthier ; 5° Jeanne-» Florine-Marie-Joseph Couthier, » encore mineurs, issus du ma-» riage d'entre M. Carlos-Joseph » Couthier, et défunte dame So-» phie Ségard. »

Défendeur défaillant de comparaître.

La vente aura lieu en présence ou lui dûment appelé de M. Henri-Julien Ségard, employé de commerce, demeurant à Roubaix, rue Nain, 13, « en sa qualité de su-» brogé-tuteur des mineurs Cou-» thier, susnommés. »

S'adresser pour les renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me POISSONNIER, notaire, demeurant à Roubaix, rue Nain ; 22 :

3° A Me PAQUET, avoué, demeurant à Lille, rue Puebla, 16, poursuivant la vente.

Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'avoué soussigné, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signé : Henri PAQUET.

Enregistré à Lille, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio huit, case quatre. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

1 372 Signé : ROVEL.

Tribunal de Commerce

DE TOURCOING

Réunion des créanciers de la faillite ODOUX, le lundi 9 mars 1885, dix heures du matin, pour entendre la lecture du compte annuel des syndics. 10370

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de Me VAHÉ, notaire à Roubaix, successeur de Me Cottigny.

Commune de Wattrelos

A la Place, rue du Moulin et carrière de l'Avelin

TERRAIN

PROPRE A BATIR

Contenant **65 ares 61 centiares** environ,

Et MAISON et dépendances, à usage de deux demeures, contenant en fonds et terrain 5 ares 67 centiares.

A VENDRE

L'an 1885, le Jeudi 12 Mars, à deux heures de relevée, à Wattrelos, en la salle de la Mairie.

20,25f.3,12m.—10289

Etude de Me HIAT, notaire à Lille, rue Nationale, 19.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Près la Vieille-Motte

BELLE

FERME

ET

21 hectares 27 ares

de verger, labour et bosquet

D'UN SEUL TENANT

A VENDRE

par suite de décès

Mercredi 18 Mars, à deux heures, en l'étude.

Cette ferme est louée 2,800 fr. aux époux Dumortier. La chasse et une indemnité pour reconstruction produisent en plus 130 francs par an. 19f.3,11m.—10281

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

LEERS-FRANCE

Hameau du Carihem

39 ARES 87 CENTIARES

DE BONNE

TERRE A LABOUR

A VENDRE

pour en jouir de suite

L'an 1885, le Jeudi 19 Mars, à trois heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera, en son étude, à la judication du bien repris au texte et dont suit une plus ample désignation :

LEERS-FRANCE

Hameau du Carihem

39 ares 87 centiares de Terre en labour, tenant du levant à M. D'Halluin-Delneste, du midi à la propriété de M. Houfflain, occupation de MM. Moulard et Prévost, du couchant à M. Pierre-Joseph Hespel et du nord à M. D'Halluin-Delneste.

Cette terre est occupée par M. Alexis Dufermont qui en est propriétaire.

S'adresser, pour tous renseignements, au dit Me VALENDUCQ. 00000

Immeubles à louer

A LOUER

BELLE & GRANDE MAISON

avec magasins, à usage de commerce, située rue Neuve-de-Roubaix, 73, à Tourcoing, ci-devant occupée par la Société Ch Fourcy et Cie, et actuellement vacante.

Plus un TERRAIN situé en face de la dite maison et sur lequel est érigé un hangar.

S'adresser pour renseignements, chez M. Ch. Farvacque, greffier de la justice-de-paix, rue Notre-Dame, 30, à Tourcoing. d.l.n.o.—10362

A LOUER, rue de l'Alma, près la Gare, une belle MAISON à usage de commerce avec vitrine et un magasin dans le fond, bien éclairé, avec un couloir, à un prix très modéré. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 2,3—10366

A LOUER. Très jolie MAISON, fraîchement restaurée. — S'adresser Grande-rue. 147. 10274

Demandes et offres D'EMPLOI

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces sortes de lettres sont remises sans être ouvertes aux personnes intéressées.

UNE JEUNE FILLE ayant le brevet supérieur et sachant l'anglais, désire des leçons ou une éducation à faire.

Réponse écrite au bureau du journal l'*Echo du Nord*, à Lille, aux lettres O U G. 3,6—10369

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ pouvant disposer d'un certain fonds pour fabrication inconnue. Position assurée. — Réponse au bureau du journal, aux initiales C C. n.o.—10365

UN CONTRE-MAITRE connaissant la teinture de coton, laine et soie, demande emploi pour Roubaix ou les environs. Prendrait commandite pour un genre nouveau ou rentrerait dans une maison pour le créer. Ecrire au bureau du journal, sous les initiales K O. 25f.44m.—10332

JOURNÉES. Une jeune fille sachant bien lessiver et faire la cuisine, demande des journées. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 2,3—10363

TISSEURS MÉCANIQUES sachant faire mérinos et cachemire sont demandés à la Cantésienne, au Cateau (Nord). s.m.a.4m.—10295

SERVANTE. On demande une fille sachant bien entretenir une maison. — Prendre l'adresse au bureau journal. l.n.o.—10371

ON DEMANDE UNE BONNE ayant déjà servi, parlant bien, sinant les enfants et sachant un peu coudre. Inutile de se présenter sans de bons certificats. — Prendre l'adresse au bureau du journal. n.o.—10293

AVIS DIVERS

ON DEMANDE A EMPRUNTER pour quelque temps, à 5 1/2 %, douze mille francs, pour faciliter un commerce. — Réponse au bureau du journal, aux initiales M M. 2,3,4—10364

DETTES NON RECONNUES

Le sieur François VANDEWYNKÈLE, tisserand, rue des Récollets, 32, a le regret de prévenir le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme Marie Thérèse VANDERSTRAETEN. 10368

DETTES NON RECONNUES

Le sieur Narcisse DELBECQUE, débourreur, demeurant rue du Tilleul, a le regret de prévenir le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter son fils Auguste DELBECQUE. 10376

DETTES NON RECONNUES

Le sieur Paul DECOURCELLE, demeurant à Wattrelos, a le regret de prévenir le public qu'à partir de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme Alphonsine LAMPE 10377

MAISON D'ACCOUCHEMENT

à HALLUIN (Nord)

Mme Bailly-Carrette, sage-femme, tient des pensionnaires, fournit layette, place les enfants. 5à15f 1à10m.1à10a.—10193

ASTHME

OPPRESSION, CATARRHE

Emphysème Pulmonaire

Affections des Voies Respiratoires

SOULAGEMENT IMMÉDIAT

GUÉRISON PAR LE

PAPIER et les CIGARES de GICQUEL

Pharmacien de 1re Classe, à PARIS

3f la Boîte. — Dans les principales Pharmacies

MAISON SPÉCIALE POUR POMPES FUNÈBRES

Fondée en 1870

COURTOT-UYTTENHOVE

79, rue du Chemin de Fer, 79

ROUBAIX

Décors pour chapelle ardente et Accessoires

depuis 10 francs

CORBILLARDS DE TOUTES CLASSES DEPUIS 15 FRANCS

TRANSPORT A L'ÉTRANGER

— PRIX MODÉRÉS —

NOTA. — La maison se charge de toutes les démarches qui sont nécessaires aux transports des corps à l'étranger et donne tous les renseignements pour inhumation et exhumation.

Exactitude et célérité dans l'entreprise (*se rend à domicile sur demande*). 2,4,86—10338

ENTREPRISE DE PEINTURE, DÉCORS, VITRERIE

LÉON BONNAVE-CAIQUET

RUE DU PAYS, ROUBAIX

Système perfectionné pour vérandahs et lanterneaux

POUR CAUSE DE FIN DE SAISON

MISE EN VENTE

A PRIX D'INVENTAIRE

de tous les VÊTEMENTS D'HIVER qui restent de la saison

AUX GRANDS MAGASINS

MAISON GOULIN

FRÈRES

RUE DE TOURNAI, 1 ET 3

COURTRAI (Belgique)

Tous les anciens prix étant restés sur chaque vêtement, chacun peut se rendre compte des grandes réductions de prix qui ont été opérées.

INDICATEUR DU CHEMIN DE FER DU NORD

DÉPART ET ARRIVÉE DES TRAINS DE VOYAGEURS (Service d'hiver).

LILLE à DOUAI, ARRAS, AMIENS PARIS et vice-versa.

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille	6 50	5 50	8 40	9 45	10 17	1 15	3 20	4 15	5 45	6 50	9 05	10 15	11 25
Seclin	»	6 10	9 05	10 04	10 46	»	»	4 34	»	»	»	10 32	11 43
Phalempin	»	6 18	9 17	»	11 1	»	»	4 41	»	»	»	10 39	»
Carvin-Libercourt	»	6 26	9 25	10 55	11 22	»	»	4 50	»	»	9 38	10 47	11 57
Leforest	»	6 39	9 39	»	11 35	»	»	5 03	»	»	9 53	10 59	»
Pont-de-la-Deûle	»	6 45	9 47	»	11 43	»	»	5 11	»	»	»	11 03	»
Douai	7 27	7 [illegible]	9 05	10 13	11 53	»	15	5 24	6 20	7 30	10 14	11 22	12 18
Corbehem													
Vitry						1 53	2 43						
Rœux						2 21	3 35		6 16		8 01	11 03	12 03
Arras						3 10	»		»		8 35	2 20	1 27
Longueau	7 56	8 41	1 07			3 37	5 20		8 »		9 12	1 52	1 53
Amiens	9 01	»	»			3 50	6 02		8 15		8 47	12 20	1 17
Longueau	9 10	9 42	2 45			4 32	»		»		9 03	1 07	1 37
Paris	11 15	1 40	4 30			5 25	9 50		11 18		11 03	4 20	4 35

Lille, dép. . h. . soir; Douai, arr. . h. . soir.

	soir	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir
Paris	11 05			»	8 »	6 »		10 00	12 20			1 50	6 50	8 15
Longueau	2 58			»	9 07	»		1 10	2 40			8 »	»	52
Amiens	3 35			»	9 20	9 23		1 23	3 02			5 05	8 20	51
Longueau	5 50		»	6 50	10 13	10 15		1 »	3 30			5 32	8 50	20
Arras	8 12	»	7 05	8 55	11 12	12 04		3 10	4 26			7 23	9 [illegible]	42
Douai	6 05	7 01	8 03	10	11 43	12 38		3 37	4 57	»	8 04	8 1[illegible]	10 15	1 55
Pont-de-la-Deûle	6 11	7 08	8 10	10 06	»	12 53		4 01	»	»	»	»	»	»
Leforest	6 19	7 16	8 18	10 14	»	1 12		4 02	»	»	»	»	»	»
Carvin-Libercourt	6 31	7 37	8 34	10 26	»	1 22		4 10	»	»	»	»	»	»
Phalempin	6 38	7 44	8 39	10 33	»	1 29		4 22	»	»	»	8 [illegible]	»	»
Seclin	6 45	7 51	8 47	10 39	»	1 37		4 33	5 36	»	8 19	9 0[illegible]	10 50	2 25
Lille	7 05	8 10	9 01	11 »	12 20	1 47		4 53						

Lille, arr. . h. . matin; Douai, dép. . h. . soir; Lille, arr. . h. . s.

EMBRANCHEMENT D'ARRAS à DOULLENS.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir		mat.	mat.	soir	soir	soir
Arras		5 [illegible]	8 [illegible]	[illegible]	6 1	Doullens	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 0
Mondicourt-Pas		6 20	10 06	[illegible]	7 14	Mondicourt-Pas	7 [illegible]	[illegible]	2 29	7 [illegible]	8 55
Doullens		6 52	10 38	2 [illegible]	7 44	Arras	8 [illegible]	[illegible]			

LILLE, CARVIN à BÉTHUNE et vice-versa.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir		mat.	mat.	soir	soir	soir
Lille	8 05	9 [illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	Béthune	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 05
Seclin	8 29	9 45	2 50	7 05	9 [illegible]	[illegible]	Carvin	7 [illegible]	9 [illegible]	2 11	6 [illegible]	8 29
Carvin	8 45	9 [illegible]	3 [illegible]	7 [illegible]	9 [illegible]	[illegible]	Seclin	7 [illegible]	9 [illegible]	2 [illegible]	6 [illegible]	9 23
Lens	9 25	1 47	4 [illegible]	8 [illegible]	10 [illegible]	[illegible]	Lille	8 [illegible]	10 [illegible]	3 [illegible]	7 [illegible]	9 53
Béthune	9 52	12 17	1 [illegible]	6 [illegible]	[illegible]	[illegible]						

LILLE à ROUEN et vice-versa.

	mat.	mat.	mat.									soir.
Lille	6 29	8 [illegible]	10 [illegible]				Rouen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 50
Amiens	9 [illegible]	10 55	3 42	9 [illegible]	9 [illegible]	5 [illegible]	Amiens	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8 [illegible]
Rouen	»	2 25	6 [illegible]				Lille	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2 35

LILLE à CAMBRAI, MAUBEUGE, St-QUENTIN, LAON, REIMS et vice-versa

	mat.	mat.	soir	soir	soir		mat.	mat.	soir	soir	soir	soir
Lille	5 50	9 45	2 50	7 05	9 [illegible]	Reims			3 [illegible]	8 [illegible]	10 [illegible]	1 [illegible]
Douai	7 [illegible]	10 [illegible]	4 [illegible]	8 [illegible]	11 [illegible]	Laon		6 25	7 [illegible]	9 [illegible]	12 [illegible]	3 [illegible]
Somain	8 [illegible]	11 02	5 [illegible]	9 [illegible]	11 [illegible]	St Quentin	4 40	8 50	9 [illegible]	2 23	2 21	5 10
Lourches	8 13	11 15	»	9 [illegible]	»	Busigny	5 [illegible]		10 26	3 [illegible]	3 [illegible]	6 [illegible]
Bouchain	8 29	11 23	6 [illegible]	9 10	»	Maubeuge	»	8 [illegible]		3 [illegible]		6 [illegible]
Iwuy	8 [illegible]	11 [illegible]	6 [illegible]	9 [illegible]	12 [illegible]	Hautmont	»	8 [illegible]		3 [illegible]		6 [illegible]
Cambrai	8 51	11 33	6 56	9 [illegible]	12 [illegible]	Aulnoye	»	8 [illegible]		3 [illegible]		6 [illegible]
Caudry	9 [illegible]	12 08	7 [illegible]	9 [illegible]	»	Landrecies	»	9 [illegible]		3 [illegible]		5 [illegible]
Bertry	9 11	12 20	5 [illegible]	10 [illegible]	12 [illegible]	Cateau	»	9 [illegible]		3 [illegible]		6 [illegible]
Busigny	9 29	12 [illegible]	8 [illegible]	10 [illegible]	»	Busigny	»	9 50	0 [illegible]	1 [illegible]	3 [illegible]	6 [illegible]
Le Cateau	9 [illegible]	12 [illegible]	8 [illegible]	10 [illegible]	12 [illegible]	Bertry	6 [illegible]	0 [illegible]	»	1 [illegible]	3 [illegible]	6 [illegible]
Landrecies	10 [illegible]	1 31	6 [illegible]	11 [illegible]	»	Caudry	6 [illegible]	0 [illegible]	1 [illegible]	2 [illegible]	3 [illegible]	7 [illegible]
Aulnoye	11 [illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	12 [illegible]	»	Cambrai	6 [illegible]	0 26	»	2 [illegible]	4 [illegible]	7 [illegible]
Hautmont	11 [illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	»	»	Iwuy	6 [illegible]	0 [illegible]	»	2 [illegible]	4 [illegible]	7 [illegible]
Maubeuge	11 56	2 [illegible]	7 [illegible]	2 [illegible]	»	Douchain	7 [illegible]	11 [illegible]	»	2 [illegible]	4 [illegible]	7 [illegible]
Baugny	9 50	»	5 [illegible]	9 [illegible]	2 [illegible]	Lourches	7 [illegible]	11 [illegible]	2 [illegible]	3 [illegible]	4 [illegible]	8 [illegible]
St-Quentin	10 40	1 24	6 [illegible]	»	»	Somain	8 [illegible]		3 01	3 34	5 [illegible]	8 [illegible]
Laon	12 25	3 10	9 15	1 [illegible]	»	Douai	9 0		3 [illegible]	4 [illegible]	6 [illegible]	9 38
Reims	2 03	4 [illegible]	9 40	3 [illegible]	»	Lille						

CAMBRAI au QUESNOY et vice-versa.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir		mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir
Cambrai	4 34	6 40	11 [illegible]	3 29	4 [illegible]	9 [illegible]	Quesnoy	6 [illegible]	8 06	[illegible]	2 [illegible]	6 [illegible]	8 25
Naves	»	6 [illegible]	11 [illegible]	3 [illegible]	4 [illegible]	9 [illegible]	Solesmes	6 [illegible]	8 [illegible]	[illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	8 [illegible]
Rieux	5 11	7 03	12 06	3 [illegible]	5 01	9 [illegible]	Vendegies	6 [illegible]	8 [illegible]	[illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	8 41
Saint-Aubert	5 13	7 10	12 13	3 [illegible]	5 [illegible]	9 [illegible]	Romeries	6 [illegible]	8 [illegible]	[illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	8 [illegible]
Solesmes	5 29	7 26	12 [illegible]	4 [illegible]	5 [illegible]	10 [illegible]	Solesmes	6 29	9 [illegible]	[illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	9 05
Romeries	5 38	7 [illegible]	12 [illegible]	4 [illegible]	6 [illegible]	10 [illegible]	Saint-Aubert	7 30	9 [illegible]	[illegible]	3 [illegible]	8 [illegible]	9 [illegible]
Vendegies	5 48	7 [illegible]	12 [illegible]	4 [illegible]	6 [illegible]	10 [illegible]	Rieux	7 37	9 [illegible]	[illegible]	3 [illegible]	8 [illegible]	9 13
Salesches	5 57	7 49	12 5	5 [illegible]	6 [illegible]	10 [illegible]	Naves	7 43	10 [illegible]	[illegible]	3 [illegible]	8 [illegible]	»
Quesnoy							Cambrai	7 51	10 25	[illegible]	[illegible]	9 01	9 25

LILLE à BÉTHUNE et vice-versa.

	mat	mat.	mat.	soir	soir	soir		mat	mat.	soir	soir	soir
Lille (Gare)	5 »	7 23	11 10	4 [illegible]	6 [illegible]		Béthune	6 2	9 03	2 »	6 [illegible]	9 [illegible]
Lille (porte d'Arras)		7 41	11 [illegible]	4 [illegible]	6 [illegible]		Beuvry	6 [illegible]	9 [illegible]	2 10	6 [illegible]	9 55
Lens	5 18	7 50	11 [illegible]	4 [illegible]	7 [illegible]		Cuinchy	6 [illegible]	9 [illegible]	2 [illegible]	6 54	10 02
Hanbourdin	5 [illegible]	8 01	11 43	5 03	7 [illegible]		Violaines	6 [illegible]	9 [illegible]	2 [illegible]	6 58	10 08
Wavrin	5 29	8 07	11 49	5 10	7 [illegible]		La Bassée	6 [illegible]	9 [illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	10 16
Don	5 33	8 13	11 53	5 [illegible]	8 [illegible]		Marquillies	7 02	9 [illegible]	2 [illegible]	7 [illegible]	10 24
Marquillies	»	8 [illegible]	12 02	5 [illegible]	8 [illegible]		Don	7 [illegible]	9 50	2 [illegible]	7 [illegible]	10 32
La Bassée	5 4[illegible]	8 32	12 10	5 [illegible]	8 [illegible]		Wavrin	7 [illegible]	9 57	2 [illegible]	7 [illegible]	10 39
Violaines	5 51	8 37	12 16	5 [illegible]	8 [illegible]		Santes	7 22	10 03	3 0[illegible]	7 [illegible]	10 45
Cuinchy	5 [illegible]	8 [illegible]	12 19	6 01	9 [illegible]		Hanbourdin	7 [illegible]	10 11	3 12	7 [illegible]	10 51
Beuvry	5 [illegible]	8 [illegible]	12 [illegible]	»	9 [illegible]		Lens		10 [illegible]	3 [illegible]	7 [illegible]	»
Béthune	6 13	9 03	12 43	»	10 05		Lille (porte d'Arras)		10 [illegible]	3 [illegible]	7 56	»
							Lille (Gare)	7 [illegible]				

N.-B.—Sauf indication spéciale, les heures portées sont les heures de départ.

LILLE à ARMENTIÈRES et vice-versa

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille	6 20	6 45	7 13	8 [illegible]	[illegible]	[illegible]	1 25	1 »	[illegible]	[illegible]	5 47	6 47	7 »	
La Madeleine	6 42	6 [illegible]	»	8 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Perenchies	6 [illegible]	7 [illegible]	»	8 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	»	7 13	»	
Armentières	7 06	7 24	7 3[illegible]	8 2[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	6 19	7 2[illegible]	7 35	

Départ des trains: Lille, 12 40. Armentières, 6 [illegible]. Lille, 11 52

		mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Armentières	[illegible]	[illegible]	9	»	0	»	3 2[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	35
Perenchies	[illegible]	[illegible]	9	»	0	[illegible]	3 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»
La Madeleine	[illegible]	[illegible]	9	»	0	[illegible]	3 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»
Lille	6 [illegible]	7 [illegible]	9	10 55	1 0	»	3 [illegible]	4 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 [illegible]	2	18

LILLE à DUNKERQUE et CALAIS et vice-versa

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	mat.
Lille	6 0	7 [illegible]	9 [illegible]	12 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3 [illegible]	»	»	6 [illegible]	»	20	
La Madeleine	6 4[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Perenchies	6 [illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Armentières	7 06	7 2[illegible]	9 [illegible]	»	0 0[illegible]	1 2[illegible]	2 0[illegible]	3 [illegible]	6	»	»	0	52	
Nieppe (halte)	»	»	»	»	»	»	2 [illegible]	»	»	»	»	»	»	
Steenwerck	7 [illegible]	»	»	»	»	»	2 [illegible]	»	»	»	»	»	»	
Bailleul	7 [illegible]	7 5	9 4[illegible]	»	»	»	2 [illegible]	»	6 [illegible]	»	7 [illegible]	»	12 0[illegible]	
Staple	7 [illegible]	»	»	»	»	»	2 [illegible]	»	»	»	8 [illegible]	»	»	
Hondschoote	»	8 [illegible]	»	1 [illegible]	1 [illegible]	1 4[illegible]	3 0[illegible]	»	6 [illegible]	»	8 [illegible]	11 [illegible]	12 35	4 20
Cassel	»	8 [illegible]	»	»	»	»	3 1[illegible]	5 0	6	»	8 [illegible]	»	»	4 38
Arneke	»	8 [illegible]	»	»	»	»	3 2[illegible]	»	6 [illegible]	»	8 [illegible]	»	»	4 2
Eperlecques	»	8 [illegible]	»	»	»	»	3 3[illegible]	»	7 [illegible]	»	9 0[illegible]	»	»	5 5
Bourbourg	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	»	7 [illegible]	»	9 [illegible]	»	»	5 21
Dunkerque	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	»	7 [illegible]	»	9 [illegible]	»	»	26
Rosendaël	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	»	8 [illegible]	»	8 [illegible]	11	57	4 15
Malo-les-Bains	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	5 0	8 [illegible]	»	»	»	»	»
Coudekerque	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	»	8 [illegible]	»	»	»	»	»
Saint-Omer	»	8 [illegible]	29	»	2 [illegible]	2 [illegible]	3 [illegible]	5 [illegible]	8 [illegible]	»	8 [illegible]	»	»	17
Wizernes	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	5 [illegible]	9 [illegible]	»	»	»	»	5 42
Auchy-les-Hesdin	»	9 [illegible]	»	»	»	»	3 [illegible]	5 [illegible]	9 [illegible]	»	»	»	»	6 18
Auxi-le-Château	»	9 2[illegible]	»	»	1 0[illegible]	»	»	11	8 [illegible]	»	9 2[illegible]	»	»	6 43
Saint-Pol-Ca[illegible]	»	9 4[illegible]	»	»	»	»	»	11	8 [illegible]	»	9 [illegible]	»	»	7 10
Calais	9 5	2 19	2 2[illegible]	»	8 [illegible]	7 [illegible]	5 [illegible]	6 [illegible]	»	»	10 0[illegible]	12 43	»	»

Les mercredi seul.

| | mat. | mat. | mat. |